



- Buguelès
- Penvénan
- Port Blanc

Penvenan

naturellement...

EDITO

n°35

Automne 2019

Un projet de loi « Engagement et proximité » veut faire en sorte de restituer, de remettre le maire au cœur de l'intercommunalité. Effectivement, et j'émet un avis tout à fait favorable, il nous faut remettre la proximité à l'entrée de nos mairies. L'intercommunalité devient, à mon sens, une « grosse » machine administrative. Ce projet de loi rappelle, souligne que l'intercommunalité doit être au service des communes, de nos communes. Les transferts de compétences (économie, tourisme, enfance jeunesse, culture, etc) ont quelque peu déstabilisé la fonction de maire et de fait fragilisé la proximité avec nos concitoyens.

Vous trouverez à la lecture de ce bulletin municipal le rôle de Lannion-Trégor Communauté qui a la compétence de l'aménagement du territoire et notamment l'écriture du futur PLU intercommunal. Ce sera et c'est une écriture d'intérêt général comme l'est le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).

Michel Deniau,
Maire de Penvénan



Gant un danvez lezenn « Engouestl ha nested » e vezer o klask adlakaat ar maerioù e-kreiz an etrekumunelezhioù. Re wir eo, hag a-du emañ gant se penn-da-benn, ret eo dimp ober d'an tiez-kêr bezañ tost d'an dud adarre. Da'm soñj e teu ar gumuniezh-kumunioù da vezañ ur pezh mekanik melestradurel. Gant an danvez lezenn-se e teu da soñj dimp en ur mod splann e rank an etrekumunelezh bezañ e servij ar c'humunioù, hon c'humunioù. Tennaet zo bet un toullad kefridioù diganimp (ekonomiezh, touristerezh, bugaleaj-yaouankiz, sevenadur ha me 'oar-me), gant se n'eo ket ket tre ken sklaer labour ar maerioù ha pellaet eo an traoù-se diouz an dud.

Pa lennfet ar gazetenn-mañ e welfet roll Lannuon-Tregor Kumuniezh a zo karget da gempenn ar vro ; gant se e ray war-dro sevel steuñv lec'hel ar c'hêraozañ (PLU) etrekumunel da zont. Pouezus-bras eo hag e vo ar steuñv-se evit mad an holl, evel ar brastres evit kenstagded an triad (SCoT).

Michel Deniau,
Maer Perwenan

CONNECTEZ-VOUS !

Tous les renseignements

pratiques, informations

sur la commune et

bulletins municipaux

sont sur le site :

www.ville-penvenan.com



DOSSIER



L'urbanisme

Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs attributions. Elles participent à l'aménagement et à l'organisation de l'espace en recherchant les équilibres et en se projetant sur le long terme dans l'intérêt de tous.

L'urbanisme à travers ses lois, ses documents, touche au plus près notre quotidien et notre cadre de vie : pour se loger, pour se déplacer, travailler mais aussi pour la préservation des terres agricoles, la protection des espaces naturels et le réchauffement climatique.

Les documents d'urbanisme sont des documents publics qui énoncent les règles à respecter dans l'aménagement d'un territoire à l'échelon communal ou intercommunal.

Les décisions et les orientations qui sont prises par les collectivités s'inscrivent durablement sur le territoire.



COTES D'ARMOR
Commune Touristique

Travaux

Labouriou

Chemins de randonnées

La pratique de la randonnée est une activité très prisée sur notre territoire. Si le GR 34 est très emprunté, d'autres nombreux petits chemins de campagne sillonnent la commune et attirent de plus en plus de marcheurs.

Leur entretien est effectué par l'équipe voirie de l'atelier municipal sous la houlette de Bernard Gilbert.

En dehors de l'entretien courant de ces chemins, chaque année plusieurs tronçons, laissés à l'abandon, sont débroussaillés et réouverts aux marcheurs. Et il en reste encore à ouvrir...

Entretenus par la commune, aujourd'hui ce sont :

- 1,5 km de voie verte
- 2 km de GR 34
- 15 km de chemins communaux

L'association CASCI prend en charge l'entretien de cinq kilomètres de chemins sur la commune. L'action du CASCI a pour objectif l'intégration et l'accompagnement professionnel et médico-social de personnes précarisées et vulnérables.

Halle des sports : dernière ligne droite



Après plusieurs mois de travaux, la rénovation de la halle des sports est entrée dans **sa dernière phase** qui s'achèvera à la fin de l'année.

Le cloisonnage et les huisseries étant terminés, octobre et novembre verront les finitions des peintures, l'installation de l'éclairage, des interrupteurs, des prises, des sanitaires et des faux plafonds...

Puis interviendront, en dernier, la pose et le traçage du sol sportif et du parquet de la salle de danse ainsi que l'aménagement des extérieurs.

Infos pratiques mairie

Accueil :

tél : 02 96 92 67 59
Ouverture du lundi au vendredi
8h30-12h15 et 13h30-16h30.
Fermeture le jeudi après-midi.
accueil.mairie@ville-penvenan.fr
www.ville-penvenan.com

Permanences des élus en mairie :

Michel Deniau, le jeudi de 10h à 12h.

Monique Garel, finances, économie, tourisme, campings, personnel communal, le lundi de 10h à 12h, les autres jours sur RdV.

Guy Fountas, voirie et réseaux, assainissement, bâtiments, fleurissement, le vendredi de 10h à 12h.

Denise Prud'homme, affaires scolaires et sportives, jeunesse, associations, le vendredi sur RdV de 10h à 12h.

Aliette Fourdraine, affaires sociales et solidarité, le mercredi et vendredi au CCAS de 10h à 12h.

Jean-Yves Le Merrer, centre nautique, centre de vacances, ports, zones de mouillages, affaires maritimes, urbanisme, Natura 2000, mardi sur RdV de 14h à 16h.

Christian Ollivier, culture, communication, développement durable, le jeudi sur RdV de 10h à 12h.

Numéros utiles :

Capitainerie 02 96 92 89 11
C.C.A.S. 02 96 92 77 68
Centre de vacances 02 96 92 69 56
www.sejourgroupeportblanc.com
Centre nautique 02 96 92 64 96
www.cnportblanc.fr

École publique 02 96 92 65 18
www.ecole-publique-penvenan.blogspot.fr

Garderie 02 96 92 66 77

École du Sacré-Cœur 02 96 92 72 11

www.sacrecoeur-penvenan.fr

Foyer logement 02 96 92 72 14

Médiathèque 02 96 92 65 92

Salle des fêtes 02 96 92 72 10

Office de Tourisme 02 96 92 81 09

www.bretagne-cotedegranitrose.com

LTC :

Lannion-Trégor Communauté
02 96 05 09 00
www.lannion-tregor.com

Numéros d'urgence :

Police 17
Pompiers 18
SAMU 15
Appel depuis un portable 112
Sauvetage en Mer 196

Les défibrillateurs sur la commune de Penvénan



Un cinquième défibrillateur vient d'être installé sur la commune. Il est situé à l'entrée principale de **la salle des fêtes**.

Rappel de l'emplacement des autres appareils sur le territoire communal :

- **Centre Nautique** : à l'entrée de l'accueil
- **Camping de Buguelès** : au bloc des sanitaires
- **Camping des dunes** : au local d'accueil
- **Stade municipal** : au bâtiment des vestiaires



L'équipe enseignante de l'école publique

"Prendre soin de notre maison commune", projet de l'école du Sacré-Cœur

**Quoi de neuf en ce lundi 2 septembre 2019 ?
Un cartable, une trousse, des stylos ? Pas que...**

Un enthousiasme et une excitation palpables à l'idée de découvrir les nouveaux locaux !

Les élèves forment de suite les rangs d'écoliers pour entrer dans les classes rénovées, spacieuses, confortables et lumineuses dont ils rêvaient tous.

Impression de frais, de bonheur, d'envie de commencer sa journée, d'écrire, d'écouter, de dessiner, de lire, de compter, de raconter, d'expérimenter la classe ouverte ou flexible, de travailler au sol ou par îlots, de manipuler les jeux, **le matériel Montessori**...

Plaçons dans chaque classe, une institutrice et des élèves curieux : l'année peut démarrer dans **ce nouveau décorum** toujours au service des apprentissages.

La période des vacances a été dense car propice aux travaux conduits par l'OGEC et notre maître d'œuvre.

Le rez-de-chaussée, divisé en trois espaces, accueille les élèves de maternelle d'un côté, ceux du cycle 2 (CP et CE), de l'autre. Au milieu, la salle de sieste et de motricité.

L'isolation et le remplacement de la chaudière répondent aux enjeux écologiques.

Ils sont en parfaite adéquation avec le nouveau projet d'école qui conduira l'équipe éducative à réfléchir sur nos changements de comportements et relever quelques défis pour sauver la terre.

Nous invitons à prendre soin de notre « Maison Commune ». Ensemble, nous donnerons tout son sens à ce cri d'espérance : **« la terre est un lieu de rencontres où il fera bon vivre ; c'est le lieu d'une solidarité qui s'impose »**...exactement ce que nous apprenons à l'école ! Isabelle Robert, directrice de l'école du Sacré-Coeur.



L'équipe enseignante de l'école du Sacré-Cœur

Une année scolaire riche en projets à l'école publique

L'heure de la rentrée a sonné et c'est avec plaisir que nous avons retrouvé **nos 132 élèves** et avons souhaité la bienvenue aux nouveaux ainsi qu'à leur famille. Les élèves **se répartissent dans 6 classes** :

- **Gaëlle Houlbert**, maternelle monolingue
- **Anne-Yvonne Guerillon**, maternelle bilingue
- **Sophie Harle-Delienne**, CP/CE1 monolingue
- **Claire Bricchet**, CP/CE1 bilingue (remplacée durant son congé maternité par Mme Roullier)
- **Stéphanie Gratiet**, CE2/CM1/CM2 (déchargée le jeudi par Mme Le Meur)
- **Baptiste Grouhan**, classe CE2/CM1/CM2 bilingue

L'équipe périscolaire se compose de : Élise Fillinger, Marie-Aimée Fegar, Ludivine Nicolas, Ludivine Grone, Sophie Marzin et Sylvie Laurent.

3

Les principaux projets et partenariats de l'année



Présentation du bulletin municipal aux élèves de l'école publique

- **Création d'un journal d'école.** Isabelle Savidan Logiou est intervenue à l'école dans le cadre du projet du journal d'école afin de présenter les modalités de rédaction du bulletin communal aux journalistes en herbe !
- **Mise en place d'une chorale d'école**
- **Sensibilisation au développement durable** avec une visite de l'Objèterie
- **Création d'une œuvre collective** avec la participation au projet « Faut le Fer »
- **Sorties extérieures** traditionnelles (spectacles, piscine, voile)
- Participation au **prix des incorruptibles** avec le concours de la médiathèque
- **Respect des différences** en lien avec l'école de musique communautaire les élèves aborderont le thème du respect des différences dans le cadre d'un projet musical avec la participation de Katell Cocquen (dumiste LTC)
- **Partenariat avec l'EHPAD** (rencontres et projets avec les résidents).

Stéphanie Gratiet, directrice de l'école publique



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

géoportail

DE L'URBANISME

Dossier : l'urbanisme

Le droit de l'urbanisme est un droit public ayant pour but la conformité de l'aménagement du territoire aux objectifs de l'État. Il définit et encadre les possibilités d'utilisation des sols, en fixant les règles et servitudes relatives à la construction, à l'aménagement et à la démolition. Ces règles visent à assurer et à garantir une gestion harmonieuse de l'espace, tout en favorisant la mise en œuvre des politiques de développement urbain ainsi que la préservation de certaines catégories d'espaces.

Le Code de l'urbanisme

Les dispositions du droit de l'urbanisme sont incluses au sein d'un code spécifique : le **Code de l'Urbanisme**. Créé en 1954, au lendemain de la seconde guerre mondiale, dans un contexte de reconstruction et d'expansion urbaine, il n'a cessé de s'enrichir de nouveaux textes.

Il réunit de nombreuses règles, portant aussi bien sur les normes de construction que sur la préservation des espaces naturels protégés.

Le Code de l'Urbanisme est le document référent. Il donne un cadre pour toutes les décisions en matière d'urbanisme. Dans ses principes généraux, il fixe les objectifs aux collectivités dans de très nombreux domaines concernant, par exemple :

- l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales
- la maîtrise du développement urbain et l'utilisation économe des espaces naturels
- la préservation des espaces affectés aux activités agricoles
- les besoins en matière de mobilité, de sécurité et de salubrité publiques
- la protection des milieux naturels, la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement



Préservation des espaces naturels et agricoles

Pour en savoir plus :

Lannion-Trégor Communauté
1, rue Monge - CS 10761 - 22307 Lannion Cedex
Tél. 02 96 05 09 00
contact@lannion-tregor.com
www.lannion-tregor.com

Le SCoT

« Schéma de Cohérence Territoriale » est un projet de territoire à l'échelle intercommunale, un document de planification. Il dessine le cadre de vie sur le long terme. Il doit être compatible avec le Code de l'Urbanisme.

Il est un cadre de référence pour les différentes politiques d'un territoire, il permet notamment d'imaginer la manière avec laquelle les habitants trouveront à se loger, à travailler, à se déplacer.

Il se compose de trois documents jouant chacun un rôle dans l'élaboration de cette vision stratégique à long terme :

Le rapport de présentation

Il explique les choix des aménagements retenus, notamment au regard de leurs impacts sur l'environnement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

C'est un document obligatoire dans lequel les élus du territoire expriment leur vision et leurs souhaits sur l'évolution du territoire dans le respect des principes de développement durable. Il fixe entre autre les objectifs des politiques du logement, des transports et des déplacements, des développements économiques, touristiques et culturels, des communications numériques, de la protection et de la mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de la préservation des ressources naturelles, de la lutte contre l'étalement urbain.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Ce document est la mise en œuvre du PADD. Il définit des orientations générales et parfois chiffrées en matière de logements, de grands équipements...

Le Schéma de Cohérence Territoriale prend une place centrale dans la hiérarchie des normes. Il doit prendre en compte ou être compatible avec des documents hiérarchiquement supérieurs (ex : loi Littoral, SAGE...). Et il s'impose à des documents qui lui sont hiérarchiquement inférieurs (PLU ou PLU intercommunal).

Lannion-Trégor-Communauté, par délibération en date du 12 mars 2019, a arrêté le projet du SCoT communautaire. Il sera proposé à l'approbation des élus communautaires début 2020. Il fixe les conditions d'aménagement de l'ensemble de son territoire pour les 20 ans à venir.



Le Plan Local d'Urbanisme

Il fixe les règles d'urbanisme d'une commune. Il définit les grandes orientations d'aménagement et d'utilisation des sols dans un projet global. Il intervient dans un esprit d'équilibre nécessaire entre la préservation des espaces naturels et le développement des espaces urbains.

Il est le **document de référence** utilisé par tous les usagers, particuliers ou professionnels, publics ou privés dès lors qu'un projet d'aménagement, de construction ou de démolition est prévu. Il délimite les zones constructibles et régleme les surfaces en précisant les conditions de construction.

Le PLU, consultable sur le site internet de la commune, donne un grand nombre d'informations dont :

- le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui détaille le projet politique des élus de la commune concernant l'urbanisme et l'aménagement du territoire,

À savoir

U	Urbaines
AU	À Urbaniser
A	Agricoles
N	Naturelles

- les **différentes zones qui composent la commune** (zones urbaines, zones à urbaniser, agricoles, naturelles, classées...),

- les **règlements par zone**

Chaque demande d'engagement de travaux est rattachée à un type d'autorisation propre : **permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager** (lotissement...), **déclaration préalable** (clôtures, modifications de façade, abris de jardin...).

Par délibération en date du 25 juin 2019, le Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Que ce soit PLU ou PLU Intercommunal, **Lannion-Trégor-Communauté est le service instructeur qui accompagne la commune** pour toute autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...), son rôle étant de valider la conformité de la demande, **le maire restant le décisionnaire et le signataire de toute autorisation.**

La loi Littoral

Diverses activités s'exercent sur le littoral comme la pêche, le tourisme, l'agriculture, les loisirs...

Le littoral attire mais c'est **une zone fragile**, riche d'écosystèmes particuliers et délicats, forte d'un patrimoine naturel.

Elle a pour objectif de parvenir à un **aménagement durable des territoires littoraux** tout en préservant les **espaces naturels**, les sites, les paysages, l'équilibre écologique du littoral.

Les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLU Intercommunal) doivent être compatibles avec les dispositions de la loi Littoral.

Le SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau est un outil de planification, institué par **la loi sur l'eau de 1992**, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Qu'appelle-t-on développement durable ?

« **C'est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs** ».

Concrètement, le développement durable est une façon d'organiser la société de manière à lui permettre d'exister sur le long terme. Cela implique de prendre en compte à la fois les impératifs présents mais aussi ceux du futur, comme la préservation de l'environnement et des ressources naturelles ou l'équité sociale et économique.



L'ensemble vocal de l'EHPAD

Fonds Saint-Yves Droit, justice et équité Journées d'écoute et d'orientation

Dans notre société complexe, de nombreuses personnes sont perdues faute de pouvoir s'exprimer et de connaître la règle de droit qui leur serait utile. Confrontées à des difficultés de toutes sortes (financières, familiales, de voisinage, voire de poursuites pénales), des informations et des recommandations leur sont nécessaires.

Des avocats ou des juristes proposent plusieurs journées d'écoute et d'orientation, gratuitement, sans distinction d'origine ou de croyance.

Ces rencontres se font dans l'anonymat absolu et en toute confidentialité des personnes rencontrées.

Les journées d'écoute ont lieu le samedi, de 9h à 12h et de 14h à 16h, à la salle Saint-Yves, 12-14 rue Saint-André à Tréguier

Les prochaines journées auront lieu les samedis :
23 novembre, 14 décembre 2019
25 janvier, 22 février, 21 mars, 25 avril, 27 juin, 25 juillet 2020

> Contact pour rendez-vous : 04 67 06 24 06

Faites identifier votre chien ou votre chat !

La commune doit faire face de plus en plus à la divagation des animaux domestiques (chiens, chats...). En 2018, le chenil est intervenu **treize fois** sur la commune, **interventions qui ont coûté 1350 € à la collectivité.**

Rappel à la loi

- **Article L 211-19-1 du code rural** : il est rappelé aux propriétaires qu'il est interdit de laisser divaguer un animal domestique.
- **Article 1243 du code civil** : le propriétaire d'un animal, est responsable du dommage que l'animal a causé, qu'il fût sous sa garde, égaré ou échappé.

En cas de divagation, les bêtes non identifiées sont gardés à la fourrière pendant un délai franc de huit jours ouvrés. L'animal ne pourra être remis à son propriétaire qu'après avoir été régulièrement identifié. Le propriétaire en supportera tous les frais. À l'issue de ce délai, l'animal non réclamé sera considéré comme abandonné.

Les Korrigans, la chorale de l'EHPAD

Depuis plus de deux ans, les résidents accompagnés d'un guitariste et d'une flûtiste irlandaise, chantent tous les mercredis.

Cet ensemble vocal, très motivé, s'était déjà produit durant l'été 2018 lors d'un petit concert sur la place du bourg de la commune. Elle renouvelle sa prestation, toujours très appréciée, lors des repas des familles à la mi-décembre. **Cette ambiance festive et musicale** de fin d'année permet à tous de passer un moment convivial dans le partage et la bonne humeur.

Un temps « intergénérationnel »

Pour la deuxième année consécutive, la classe de CM de l'école du Sacré-Cœur s'associe à la chorale pour un partage de chansons. Un temps fort sera proposé en fin d'année scolaire (parents, enfants, résidents et familles).

Le panneau d'informations de la commune

Un panneau lumineux d'informations a été installé au bourg, place de l'église. Cet outil de communication permet la diffusion d'informations municipales ou d'intérêt général liées à la commune et d'accompagner les associations dans la promotion de leurs manifestations.

Toutes les informations sont centralisées sur le site de la commune d'où la nécessité de les transmettre à la mairie le plus rapidement possible et au minimum trois semaines avant l'événement.

Il est de la responsabilité des associations de communiquer toute modification ou annulation auprès de la mairie le plus tôt possible par mail ou téléphone.

accueil.mairie@ville-penvenan.fr





Accueil des maternelles à la médiathèque autour d'albums d'auteurs irlandais

Thiomána Éireannach sa igabharlann

Une balade irlandaise à la médiathèque

À l'occasion des **20 ans du comité de jumelage**, la médiathèque se met aux couleurs irlandaises et, en partenariat avec le comité et la ville de Castlecromer, proposera tout au long de l'année scolaire **des animations pour tout public**.

Les rendez-vous habituels de la médiathèque seront aussi ponctués de temps forts irlandais.

Depuis l'été, l'équipe d'Envie de Lire propose une sélection d'auteurs.

Sans quitter la médiathèque, les élèves des deux écoles de Penvénan ont déjà traversé la Manche lors des accueils de classe. Albums, documentaires, jeu de piste leur ont fait découvrir quelques sites emblématiques de ce pays comme la Chaussée des géants, l'université de Galway, l'exploitation de tourbe dans les campagnes.

Le ciné-club projettera à ses adhérents, tout au long de l'année, une sélection de films et de réalisateurs irlandais.

Le dimanche 17 novembre, Olivier Coquelin, enseignant à l'Université de Caen et membre associé du Centre de recherche bretonne et celtique et du Groupe de recherche en études irlandaises viendra nous éclairer sur les particularités de l'Irlande contemporaine à travers son histoire.



L'année irlandaise s'ouvrira plus largement à la culture celtique lors du **mois du film documentaire en partenariat avec l'association Fur ha Foll**. En effet, la médiathèque élargira ses frontières en projetant le film « L'or des Mac Crimmons » de Gérard Alle à la salle du Logelloù **le vendredi 29 novembre**. Les « Mac Crimmon » de l'île de Skye sont une dynastie de sonneurs de cornemuse.

Dates à retenir

Octobre

Ven. 18 : soirée pyjama, médiathèque

Dim. 27 : vide dressing, comité des fêtes, salle des fêtes

Du 28 au 3 novembre : expo, Michèle et Marc Rapilliard, créations lumineuses et photographies, salle d'exposition A. Le Braz

Novembre

Lun. 11 : repas des aînés, salle des fêtes Penvénan

Dim. 17 : conférence sur l'Irlande, médiathèque et comité de jumelage, salle d'exposition A. Le Braz

Jeu. 21 : faites vos graines, Grainothèque, médiathèque

26 au 3 décembre : expo, l'atelier aquarelle CAPTEP, salle d'exposition A. Le Braz

Ven. 29 : mois du doc, Fur ha Foll et médiathèque, Le Logelloù

Décembre

Dim. 1^{er} : marché de Noël, Comité Saint Gildas, salle des fêtes

14 et 15 : expo - vente de Tana Rhissa bijoux Touaregs, salle d'exposition A. Le Braz

Jeu. 19 : spectacle de Noël pour les enfants, comité des fêtes, salle des fêtes

Du 23 au 29 : expo Marie Louarn, salle d'exposition A. Le Braz

État civil

Naissances :

- Théodore POUVREAU, le 11/06/2019
- Éline LE QUELLENEC, le 17/06/2019
- Louna WINGERT, le 17/06/2019
- Yannaël JOLY, le 08/09/2019

- Corentine LE QUELLEC et Philip FAILLER, le 16/08/2019
- Camille DUMONT et Kevin DUFOSSÉ, le 24/08/2019
- Sandrine FOUNTAS et Nicolas RUET, le 24/08/2019
- Malak LAMAWI et Olivier ROSANT, le 31/08/2019

- Yves HAMON, le 30/07/2019
- Jacques NICOL, le 02/08/2019
- André HUGUENIN, le 03/08/2019
- Jeanne L'AUBIN SALIOU, le 11/08/2019
- Marcel MARTIN, le 15/08/2019
- Yves NICOLAS, le 22/08/2019
- Claudine OLLIVIER PRIGENT, le 05/09/2019
- Marc MIGNON, le 18/09/2019
- Louise GOASDOUÉ LOUSTRAGE, le 20/09/2019
- Annie LE BONIEC, le 21/09/2019
- Etienne DOCEUX, le 25/09/2019

Mariages :

- Manon GRENIER et Steven GUILLOU, le 22/06/2019
- Christelle LEDUN et Denis LENTIN, le 29/06/2019
- Mélanie FERNANDES et Vincent DELANNOY, le 04/07/2019
- Oriane BENABADJI et Renaud ROY, le 27/07/2019
- Alice TISON et Jean-Baptiste HAMONIC, le 02/08/2019
- Nolwenn ROGUET et Ludovic RUNGOAT, le 16/08/2019

Ils nous ont quittés :

- Louis COADALAN, le 01/06/2019
- Jeanne JACOB POISSON, le 11/06/2019
- Monique TROADEC TANNIOU, le 18/06/2019
- Solange PORAS LAURENTIAUX, le 27/06/2019
- Jean DEBORT, le 09/07/2019
- Pierre ALLAINMAT, le 16/07/2019

Directeur de la publication : Michel Deniau - Responsable rédaction : Christian Ollivier

Rédaction : Isabelle Savidan Logiou

Remerciements à : Jean-Yves Le Merrer, Yann Lucas (LTC), Valorys, Sylvette Moal, Véronique Biez

Crédit photo : fonds municipal, LTC, Getty Images, Valorys, IHPAD,

Réalisation : Le Studio - www.lestudio.bzh